

Commune de MONTMEYRAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D210722-08

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 juillet, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2021

Présents : Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL,

Excusés : Sébastien CARRE (procuration à Bernard CROZAT), Carole De JOUX (procuration à Alain TERRAIL), Régis MARCEL (procuration à Laetitia CHALLANCIN), Amélie RAVEL, Sylvie ROUVIER (procuration à Joseph PERROUD), Maud SARMEO, Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS)

Absents : Florian MARTIN

Secrétaire de séance : Christine FIGUET assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET : Affaires générales – Modification des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5211-19 et L5211-20

Vu le projet de nouveaux statuts,

Considérant qu'il est nécessaire d'engager la modification des statuts du SID pour 2 raisons :

- ✓ La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- ✓ L'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Considérant qu'une modification des statuts d'un syndicat intercommunal suppose une délibération favorable de ses communes membres à la majorité qualifiée, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide les nouveaux statuts du SID tels que présentés et annexés ci-après.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 27 juillet 2021

Le maire, Olivier ROCHAS